l'savoir :

FLASH CCRF FO 2013 07/10/13

L'avenir de la DGCCRF : réponse le 15 novembre ?

M. Benoît HAMON a donc rencontré (cf la CCRFin FO s n° 10) les membres de l'intersyndicale vendredi dernier. Son Directeur de Cabinet, le Secrétaire général de Bercy, le conseiller social et la Directrice générale l'ont assisté pendant l'entretien qui a duré 1h30.

Sur l'organisation de la DGCCRF :

Le Ministre a dressé le bilan du CIMAP de juillet en ce qui concerne la DGCCRF, notamment au regard des décisions 33, 34 et - plus largement - 36 de cette instance : « il n'y aura pas d'OPA sur la DGCCRF ».

Pour lui, la question est dès lors clairement posée : doit on extraire ce service du système RGPP/RéATE remix par la MAP et dans quelles conditions ? Dans ce cadre, il considère qu'il faut réunifier la chaîne de commandement, de façon à ce qu'elle soit « lisible, compréhensible » par tous et que « les agents de la DGCCRF s'y reconnaissent dans leur identité professionnelle ».

Cette identification renforcée doit être au cœur du travail confié à la mission du Secrétaire général de Bercy et de la Directrice générale, mission qui doit remettre ses conclusions le 15 novembre 2013. La lettre de mission ainsi que le calendrier des travaux, comprenant rencontre(s) avec l'intersyndicale CCRF seront communiquées.

Les implications de ces mesures sur les personnels devront être prises en considération eu égard à la déclinaison de la décision n°36 : « Dans le cadre de ces orientations, une concertation sera engagée dès septembre avec les fédérations de fonctionnaires sur les conditions de leur mise en œuvre et les modalités d'amélioration des conditions de travail des agents concernés. S'agissant plus particulièrement des directions départementales interministérielles, le comité technique des DDI sera étroitement associé à ces travaux ».

Sur les effectifs :

Le Ministre a rappelé qu'à l'inverse des autres Directions du Ministère et après une stabilisation du niveau en 2013, la DGCCRF allait se voir attribuer des effectifs supplémentaires, ce qui lui apparaît comme une reconnaissance ministérielle explicite de son identité et de sa nécessité en tant que direction de réseau dans Bercy.

Notre point de vue à ce stade :

CCRF FO a remercié le Ministre pour sa démarche tout en lui rappelant qu'à l'instar des évènements de 2008, une fois encore le CIMAP entérinait la « victoire » de la Place Beauvau, vu le poids de l'interministérialité dans les débats, sur les corps constitués de Bercy.

DERNIÈRE MINUTE :

Comme il nous l'avait promis, le Ministre vient de nous communiquer la lettre de mission confiée à Mme HOMOBONO et M. de JEKHOWSKY.

Nous en faisons l'analyse et communiquerons prochainement sur le sujet.

CCRF FO a donc rappelé la nécessité d'un changement en profondeur de la chaîne de commandement en rappelant les ravages causés par la circulaire Fillon sur les personnels CCRF en poste tant dans les DDI qu'en DIRECCTE/DIECCTE ou qu'en Laboratoires.

CCRF FO a donc soutenu le projet initié par le Ministre - en regrettant le délai encore une fois imposé, eu égard au contexte - mais le syndicat s'est nettement positionné sur la nécessité de mettre « l'imagination au pouvoir » pour les travaux de la mission.

En effet, toute forme de mutualisation insidieuse des compétences, agrémentée à la sauce des indicateurs nouveaux pourrait être considérée comme une véritable provocation, compte tenu de l'état d'esprit qui règne, en ce moment, dans les services déconcentrés.

N.B. : une petite éclaircie dans ce monde de brutes : la Directrice générale, en aparté à la fin de la réunion, nous a signalé que les « fameux » 3 indicateurs nouveaux, annoncés avec la délicatesse que l'on sait, ne seraient pas appliqués en 2013 et feraient l'objet d'une étude plus approfondie, en concertation cette fois, l'année prochaine.

01.42.46.94.42

fo@dgccrf.finances.gouv.fr

FORCE OUVRIERE

www.ccrf-force-ouvriere.fr